

# AAP « RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE », SECTEURS SANITAIRE, MEDICO-SOCIAL ET INSERTION

25 JUIN / 12 SEPTEMBRE 2025

Webinaires des 7 et 10 juillet 2025



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Contexte et historique de l'AAP

Un AAP « *rencontre offre-demande* » existant depuis 2016, renouvelé en 2018, 2020 et 2023.

Les **lois Egalim 1 et 2** : issues des états-généraux de l'alimentation (EGA) de 2017 et des lois « *Agir pour une économie circulaire* » (AGEC) et « *Climat et résilience* » de 2020 et 2021 => orientation « *Egalim* » depuis 2020.

Participation de la DREAL à partir de 2020, une participation régulière de l'ADEME au financement de certains projets.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Un AAP pour les secteurs sanitaire, médico-social et de l'insertion

Une orientation sanitaire et médico-sociale donnée en 2023, renforcée en 2025 avec l'entrée de l'ARS et de l'ANFH au partenariat de l'AAP, également ouverte au secteur de l'insertion.

Un volet « PAT » pour des projets multipartenariaux.

Maintien du volet « PAT ».

Une enveloppe de 100 000 euros cette année.

Cahier des charges et fiche-action en ligne sur le site de la DRAAF :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/aap-rhd-durable-secteurs-sanitaire-medico-social-insertion-25-juin-12-septembre-a9602.html>



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Deux volets de l'AAP

**Volet 1** : Ouvert à tous les établissements publics et privés des secteurs concernés.

**Volet 2** : Uniquement pour les PAT (niveau 1 ou 2 acquis ou en cours d'acquisition). Le projet doit chercher à atteindre une dimension systémique à l'échelon territorial



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Un projet global avec des actions concrètes

**Les actions menées sont essentiellement immatérielles :** sensibilisation, formation, rencontres B to B, animation territoriale et/ou de filière(s) territorialisée(s), communication, parmi les principales.

**Les études ne sont pas prioritaires.**

**Des investissements matériels limités au service du projet global sont possibles.**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Dépôt des dossiers

**Les dossiers de candidature doivent être envoyés à  
[sral-pna.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr](mailto:sral-pna.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr)  
Entre lundi 30 juin et vendredi 12 septembre 2025**

Le dossier :

- La fiche-action, téléchargeable ici : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/aap-rhd-durable-secteurs-sanitaire-medico-social-insertion-25-juin-12-septembre-a9602.html>
- Le dernier bilan et compte de résultat certifié pour les structures privées ou associatives.
- Une attestation de non-assujettissement à la TVA, le cas échéant.
- Un relevé d'identité bancaire.
- Toute autre pièce jugée utile ou nécessaire par le candidat.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Passage obligatoire par « ma cantine »

**Un critère d'inscription éliminatoire :** tous les acteurs de RC impliqués dans le projet doivent être inscrits au moment du dépôt du dossier. En cas de manque d'un ou plusieurs sites, le dossier sera systématiquement écarté.

**Un critère impératif pour le versement du solde :** tous les acteurs de RC impliqués dans le projet devront avoir effectué leur télédéclaration en 2026 (et en 2027 si projet au-delà du 31/12/2026). Des pénalités pouvant aller jusqu'à l'absence de versement du solde seront appliquées.

<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/gestion?cantinePage=1>



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Le financement

Taux d'aide = 70% des dépenses totales via un **conventionnement DRAAF**.

Modulation possible du taux à 80%, dans certains cas particuliers, notamment sur des critères sociaux.

Le plancher de dépenses est de 3000 € HT ou TTC (en fonction de l'assujettissement à la TVA).

Bénévolat et dons en nature valorisables pour le secteur associatif.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Par delà l'AAP et le financement

**Durée attendue des projets = 18 mois maximum.**

Une **journée d'étude** sera organisée **courant 2027** pour faire le point des actions menées dans chaque territoire, à laquelle participeront l'ensemble des lauréats.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Calendrier et Contacts relatifs à l'AAP

**25 juin 2025 : ouverture de l'AAP**

**12 septembre 2025 : clôture de l'AAP**

**Début octobre 2025 : réunion du comité de sélection**

**Octobre/Novembre 2025 : conventionnement avec les lauréats**

**DRAAF Occitanie : Donald LECOMTE**

**[donald.lecomte@agriculture.gouv.fr](mailto:donald.lecomte@agriculture.gouv.fr) - 05 61 10 62 71 / 07 86 51 56 46**



# Merci!

*Little Nemo at the Slumberland Café, 2014  
©Peter Diamond unless otherwise indicated*